

**OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE-MER**

Section de Nutrition

**REPUBLIQUE FEDERALE
DU
CAMEROUN**

LA PECHE ARTISANALE DU LITTORAL DU CAMEROUN

Essai d'estimation quantitative

par

Joseph LAURE

Novembre 1968

CENTRE O.R.S.T.O.M. DE YAOUNDÉ

LA PECHE ARTISANALE DU LITTORAL DU CAMEROUN

Essai d'estimation quantitative

Joseph LAURE

Section de Nutrition

de

l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

O.R.S.T.O.M. - B.P. 193 - YAOUNDE

~~Novembre~~ 1968

T A B L E D E S M A T I E R E S

	Page
TABLE DES MATIERES.....	1
LISTE DES TABLEAUX.....	4
1. INTRODUCTION.....	6
1.1. But de cet essai.....	6
1.2. Sources.....	6
1.2.1. Recensement de la Brigade-Sud des Pêches	6
1.2.2. Recensement de la Marine Marchande.....	6
1.2.3. Autres sources.....	6
1.3. Limites de cette étude.....	7
2. DEPOUILLEMENT DES RECENSEMENTS.....	7
2.1. Recensement de la Brigade-Sud des Pêches.....	7
2.1.1. Résultats globaux sans distinction de nationalité.....	7
2.1.1.1. Aides et engins par patron-pê- cheur.....	9
2.1.1.2. Répartition des engins de pêche	9
2.1.1.3. Personnel et engins utilisés (sans distinction de nationali- té des pêcheurs).....	10
2.1.2. Résultats suivant la nationalité.....	13
2.1.2.1. Aides et engins par patron-pê- cheur.....	13
2.1.2.2. Camerounais et Nigériens suivant le personnel et les engins pos- sédés.....	15
2.2. Recensement des pirogues.....	17
2.2.1. Nombre de pirogues recensées.....	17

	Page
2.2.2. Circonscription Maritime de Kribi.....	19
2.2.2.1. Pirogues ordinaires.....	19
2.2.2.2. Pirogues motorisées.....	19
2.2.3. Circonscription Maritime de Douala.....	24
2.2.3.1. Pirogues ordinaires.....	24
2.2.3.2. Puissance des pirogues motori- sées.....	24
2.2.4. Circonscription Maritime de Victoria....	24
2.2.4.1. Pirogues ordinaires.....	27
2.2.4.2. Pirogues à moteur.....	27
3. EXTRAPOLATION A TOUT LE LITTORAL DU CAMEROUN.....	33
3.1. Remarques préliminaires.....	33
3.2. Estimation du nombre de pêcheurs et des engins de pêche.....	33
3.2.1. Pirogues utilisées pour la pêche.....	33
3.2.2. Pêcheurs et engins de pêche.....	35
3.2.3. Pourcentage de Camerounais et de Nigé- riens parmi les patrons-pêcheurs.....	37
4. ESTIMATION DE LA PECHE ARTISANALE SUR LE LITTORAL DU CAMEROUN.....	42
4.1. Estimations antérieures.....	42
4.2. Nouveaux essais d'estimation.....	42
4.2.1. A partir du poisson fumé et de l'autocon- sommation.....	42
4.2.2. Production annuelle par pirogue de pê- cheurs Camerounais.....	44
4.2.2.1. D'après les statistiques de la SOCOPEK.....	44

	Page
4.2.2.2. D'après la production d'un groupement de pêcheurs du dis- trict de Mouanko.....	46
4.2.2.3. Productivité retenue pour les Camerounais.....	46
4.2.3. Production annuelle par pirogue de pê- cheurs Nigériens.....	46
4.2.4. Estimation la plus probable de la pêche.	47
4.2.4.1. Limites de cette estimation....	48
5. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	48
6.1. Recensement des pirogues.....	48
6.2. Recensement des pêcheurs.....	48
6.3. Dépouillement du recensement de la population..	48
6.4. Etudes de productivité.....	49
6. C O N C L U S I O N S	49

LISTE DES TABLEAUX

	Page
I. Recensement des pêcheurs et des engins de pêche (résultats globaux).....	8
II. Patrons-pêcheurs possédant plusieurs sortes d'engins de pêche.....	11
III. Personnel et engins utilisés, sans distinction de nationalité des pêcheurs	12
IV. Recensement des pêcheurs et des engins de pêche suivant la nationalité.....	14
V. Camerounais et Nigériens suivant le personnel et les engins possédés.....	16
VI. Recensement des pirogues.....	18
VII. Catégories de pirogues.....	19
VIII. Classes de pirogues de la circonscription maritime de Kribi.....	21
IX. Longueur des pirogues à moteur de pêcheurs (circonscription maritime de Kribi).....	22
X. Puissance des moteurs hors-bord des pirogues moto- risées de pêcheurs (circonscription maritime de Kribi).....	23
XI. Longueur des pirogues ordinaires de la circonscrip- tion maritime de Douala.....	25
XII. Puissance des moteurs hors-bord des pirogues moto- risées (circonscription maritime de Douala).....	26
XIII. Appartenance et emploi des pirogues ordinaires de la région de Tiko (Tiko area).....	28

	Page
XIV. Longueur des pirogues ordinaires utilisées pour la pêche dans la région de Tiko (Tiko area).....	29
XV. Longueur des pirogues ordinaires utilisées pour le commerce du poisson dans la région de Tiko (Tiko area).....	30
XVI. Longueur des pirogues motorisées utilisées pour la pêche (circonscription maritime de Victoria).....	31
XVII. Puissance des moteurs hors-bord des pirogues motorisées utilisées pour la pêche (circonscription maritime de Victoria).....	32
XVIII. Estimation des pirogues du littoral.....	34
XIX. Appartenance des pirogues utilisées pour la pêche..	36
XX. Personnel et engins possédés en moyenne par un patron-pêcheur.....	38
XXI. Estimation des pêcheurs et des engins de pêche pour tout le littoral du Cameroun.....	39
XXII. Pourcentage de Camerounais et de Nigériens parmi les patrons-pêcheurs.....	40
XXIII. Estimations de la pêche littorale artisanale en tonnes.....	43
XXIV. Production de la SOCOPEK (1965 - 1966).....	45

1. INTRODUCTION

1.1. But de cet essai

Cet essai d'estimation quantitative de la pêche artisanale du littoral du Cameroun voudrait contribuer à combler le manque presque total de statistiques en ce domaine.

Il a aussi pour but de dépouiller les résultats patiemment recueillis par les services chargés des pêches au Cameroun.

1.2. Sources

Cette étude se base surtout sur deux recensements :

1.2.1. Le recensement des patrons de pêche avec leurs aides, leurs pirogues et leurs engins de pêche, effectué à partir du milieu de l'année 1962 jusqu'en mars 1965 dans des conditions difficiles par la Brigade-Sud des Pêches des Eaux et Forêts de Douala.

Les responsables de ce service m'ont aimablement prêté leurs documents pour ce travail.

1.2.2. Le recensement des pirogues (motorisées et non motorisées) effectué par les services de la Marine Marchande surtout à partir d'octobre 1967 et qui se poursuit encore.

Les responsables de ces services, par les renseignements qu'ils m'ont aimablement donnés et par les documents qu'ils m'ont autorisé à consulter, ont permis cette étude.

1.2.3. D'autres informations nous ont été fournies par diverses sources notamment par le Sous-Secteur des Pêches Maritimes du Service de l'Élevage à Douala, par le "Tiko Council" et par nos différentes missions à Douala et sur le littoral (région de Kribi, Sanaga Maritime, Wouri, Cameroun Occidental).

1.3. Limites de cette étude

Ce document n'est qu'une première approche d'une connaissance chiffrée de la pêche artisanale sur la côte du Cameroun.

Une étude plus approfondie et plus complète se poursuit.

Tout conseil ou information pouvant contribuer à ce travail nous serait très utile.

2. DEPOUILLEMENT DES RECENSEMENTS

2.1. Recensement de la Brigade-Sud des Pêches du Service des Eaux et Forêts

Ces chiffres ont été recueillis à partir du deuxième semestre de l'année 1962 jusqu'en mars 1965, surtout dans le département du Wouri mais aussi dans le Mungo et la Sanaga-Maritime.

2.1.1. Résultats globaux sans distinction de nationalité

1 941 patrons-pêcheurs (Nigériens et Camerounais) ont été recensés dont 1 776 avec leurs aides, leurs pirogues et leurs engins de pêche. Cf. tableau I.

Tableau I

RECENSEMENT DES PECHEURS ET DES ENGINES DE PECHE

résultats globaux

	Nombre	Moyenne par patron de pêche	Moyenne par patron de pêche possédant au moins une unité de la catégorie considérée (1)
Patrons de pêche recensés (Camerounais et Nigériens)	1 941		
Patrons de pêche recensés avec leurs aides, leurs pirogues et leurs engins de pêche	1 776		
Aides - pêcheurs	3 024	1,70	2,57
Pirogues	1 697	0,96	1,07
Filets	921	0,52	1,30
Lignes	858	0,48	2,94
Eperriers	2 926	1,65	5,46
Crevettiers	4 335	2,44	23,43
Sennes	316	0,18	4,27
Pièges, nasses ou paniers	150	0,08	3,19

(1) Calculée à partir des chiffres donnés au tableau III (voir plus loin).

2.1.1.1. Aides et engins par patron-pêcheur

En moyenne il y a :

17 aides-pêcheurs pour 10 patrons de pêche,
presque autant de pirogues (1) que de patrons-pêcheurs,
13 filets répartis entre 10 patrons de pêche possédant
cet engin,
presque 3 lignes par patron de pêche pêchant à la ligne,
5 à 6 éperviers par patron-pêcheur utilisant ces engins,
23 à 24 "crevettiers" (espèces de grandes nasses à crevet-
tes) par utilisateur de ces nasses,
4 sennes par patron-pêcheur en utilisant,
et un peu plus de 3 pièges, nasses ou paniers par personne
en possédant.

2.1.1.2. Répartition des engins de pêche

Sur 1 776 patrons-pêcheurs (Nigériens et Camerounais)
recensés avec engins :

3 seulement possèdent 3 espèces d'engins de pêche :

l'un : 12 éperviers
 4 filets
 2 lignes
 et 1 pirogue
 pas d'aide recensé,

le second : 15 éperviers
 1 filet
 3 lignes
 1 pirogue
 1 aide,

(1) Sur 1 420 pirogues seules 3 pirogues sont mentionnées
comme possédant un moteur hors-bord.

le troisième : 1 épervier
1 filet
1 piège
3 pirogues
9 aides,

et 80 possèdent deux espèces d'engins de pêche.

Seules sont assez fréquentes les associations :
éperviers et lignes : 27 fois,
éperviers et filets : 12 fois,
éperviers et pièges ou nasses : 11 fois.

Cf. tableau II.

Cependant le pourcentage de patrons-pêcheurs possédant plusieurs engins de pêche n'atteint pas 5 %.

2.1.1.3. Personnel et engins utilisés (sans distinction de nationalité des pêcheurs). Cf. tableau III.

Les 2/3 des patrons-pêcheurs ont des aides (2 à 3).
90 % des patrons-pêcheurs ont des pirogues recensées.
Enfin 40 % des pêcheurs utilisent des filets,
30 % des éperviers,
16 % des lignes,
10 % des crevettiers,
4 % des sennes,
et 3 % des pièges, nasses ou paniers.

Il faut remarquer qu'actuellement le fil nylon est utilisé par pratiquement tous les pêcheurs qu'ils soient Camerounais ou Nigériens.

Tableau II

PATRONS-PÊCHEURS POSSEDANT PLUSIEURS SORTES D'ENGINS DE PECHE

		Association d'engins de pêche	Nombre de patrons de pêche uti- lisant ces engins
Patrons-pêcheurs possédant 3 espèces d'engins	3	F + L + E F + L + P	2 1
Patrons-pêcheurs possédant 2 espèces d'engins	80	F + L F + E	9 12
Abréviations utilisées :		F + C	4
		F + S	3
F = filets		F + P	1
L = lignes			
E = éperviers		L + E	27
C = crevettiers		L + C	-
S = sennes		L + S	3
P = pièges ou nasses		L + P	2
		E + C	1
		E + S	4
		E + P	11
		C + S	2
		C + P	-
		S + P	1
Patrons-pêcheurs possédant plusieurs espèces d'engins	Nombre %	83 (1) 4,67	

(1) Sur 1 776.

Tableau III

PERSONNEL ET ENGINs UTILISES

sans distinction de nationalité des pêcheurs

Patrons-pêcheurs recensés avec leurs aides, leurs pirogues et leurs engins	Nombre	%
	1 776	100,0
Patrons-pêcheurs possédant :		
aides	1 178	66,3
pirogues	1 593	89,7
filets	709	39,9
lignes	292	16,4
éperviers	536	30,2
crevettiers	185	10,4
sennes	74	4,2
pièges, nasses ou paniers	47	2,6
	1 843	103,7
	(1)	(2)

(1) Ce nombre est supérieur au nombre de pêcheurs recensés car quelques-uns (4,67 %) possèdent 2 ou 3 espèces d'engins de pêche et sont donc comptés 2 ou 3 fois.

(2) 103,7 % et non 100,0 % pour la même raison qu'en (1).

2.1.2. Résultats suivant la nationalité

Il est d'un grand intérêt de connaître le personnel et les engins utilisés par les pêcheurs suivant leur origine.

Le personnel et les engins de pêche de 1 776 pêcheurs (sur les 1 941 recensés) sont connus et il a été possible de savoir la nationalité de 1 755 d'entre eux (450 Camerounais et 1 305 Nigériens).

Les pêcheurs Camerounais sont de diverses ethnies : les principales sont, du Nord au Sud, Yassa (Campo), Mabéa (Lobé, Kribi), Batanga (Kribi, Londji), Bakoko et Malimba (embouchures du Nyong et de la Sanaga), Douala (estuaire du Wouri) et diverses ethnies du Cameroun Occidental.

Les Nigériens sont surtout Yoruba (les plus nombreux) Ibibio, Calabar, Ijaw, Okrita, Ogoni et autres. Les Ibo très nombreux au Cameroun Occidental ne sont que rarement pêcheurs mais surtout commerçants (commerce du poisson y compris).

2.1.2.1. Aides et engins par patron-pêcheur.

Cf. tableau IV.

La répartition du personnel et des engins de pêche est différente suivant la nationalité. 100 Camerounais emploient 148 aides contre 174 pour 100 Nigériens et ne possèdent que 67 pirogues contre 108 pour 100 Nigériens, 48 éperviers contre 206 mais surtout 33 crevettiers contre 322 et 2 pièges, nasses ou paniers contre 10.

Par contre 100 Camerounais possèdent 72 filets contre 46 pour 100 Nigériens, 57 lignes contre 44 et 22 sennes contre 15.

Ainsi les Camerounais pêchent surtout au filet et à la ligne.

Tableau IV

RECENSEMENT DES PECHEURS ET DES ENJNS DE PECHE

suivant la nationalité

	Moyenne par patron-pêcheur		Moyenne par pêcheur possédant au moins une unité de la catégorie considérée (1)	
	Camerounais	Nigériens	Camerounais	Nigériens
Patrons-pêcheurs recensés avec leurs aides, leurs pirogues et leurs engins	450	1 305		
Aides-pêcheurs	667	2 269	1,48	1,74
Pirogues	300	1 404	0,67	1,08
Filets	323	597	0,72	0,46
Lignes	255	569	0,57	0,44
Eperviers	218	2 687	0,48	2,06
Crevettiers	147	4 204	0,33	3,22
Senecs	98	200	0,22	0,15
Pièges, nasses ou paniers	11	132	0,02	0,10

(1) Calculée à partir des chiffres donnés au tableau V (voir plus loin).

Les Nigériens tout en utilisant lignes et filets pêchent surtout à l'épervier et avec des crevettiers (les crevettes sont ensuite séchées et fumées).

Les moyennes par patron-pêcheur possédant au moins une unité de la catégorie considérée montrent que les Camerounais ayant des aides en ont plus que les Nigériens. Par contre les Nigériens possèdent plus de pirogues et d'engins que les Camerounais : ceci est spécialement remarquable pour les éperviers (2,3 fois plus), les crevettiers et les pièges, nasses ou paniers.

2.1.2.2. Camerounais et Nigériens suivant le personnel et les engins possédés. Cf. tableau V.

Environ la moitié des Camerounais et les 3/4 des Nigériens ont des aides-pêcheurs. Pratiquement les 2/3 des Camerounais et la totalité des Nigériens possèdent des pirogues.

Environ 56 % des pêcheurs Camerounais utilisent des filets,
20 % des lignes,
19 % des éperviers,
5 % des sennes,
2 % des pièges, nasses ou paniers
et 2 % des crevettiers.

Tableau V

CAMEROUNAIS ET NIGERIANIS SUIVANT LE PERSONNEL
ET LES ENGINES POSSEDES

	Camerounais		Nigériens	
	Nombre	%	Nombre	%
Patrons de pêche recensés avec leurs aides, leurs pirogues et leurs engins	459	100,0	1 285	100,0
Patrons-pêcheurs possédant :				
aides	220	47,9	938	73,0
pirogues	302	65,8	1 268	98,7
filets	256	55,8	437	34,0
lignes	92	20,0	202	15,7
éperviers	85	18,5	445	34,6
crevettiers	9	2,0	174	13,5
sennes	25	5,4	48	3,7
pièges, nasses ou paniers	10	2,2	35	2,7
	477	103,9	1 341	104,2
	(1)	(2)	(1)	(2)

(1) Ce nombre est supérieur au nombre de pêcheurs recensés car quelques-uns possèdent 2 ou 3 espèces d'engins de pêche et sont donc comptés 2 ou 3 fois.

(2) Différent de 100,0 % pour la même raison qu'en (1).

La répartition chez les Nigériens est différente :

environ 35 %	emploient des éperviers,
34 %	des filets,
16 %	de lignes,
14 %	des crevettiers,
4 %	des sennes,
et 3 %	des pièges, nasses ou paniers.

Ainsi plus de la moitié des Camerounais et le tiers des Nigériens utilisent des filets. Plus du tiers des Nigériens et moins du cinquième des Camerounais utilisent des éperviers.

Enfin 14 % des Nigériens et 2 % seulement des Camerounais utilisent des crevettiers.

2.2. Recensement des pirogues

Le recensement effectué par les services de la Marine Marchande en vue de l'immatriculation de toutes les embarcations qu'elles soient motorisées ou non fut commencé dès mars 1959 mais fut surtout fait entre octobre 1967 et octobre 1968 et se continue actuellement. La distinction entre Camerounais et Nigériens n'y est pas toujours mentionnée. Une taxe est perçue suivant la grandeur de la pirogue et le fait qu'elle soit motorisée ou pas. Ce qui nous permet d'avoir une idée de la répartition de ces embarcations suivant leur taille.

2.2.1. Nombre de pirogues recensées

Cf. tableau VI.

Dans les trois circonscriptions maritimes (Douala, Kribi, Victoria), les 4 302 pirogues recensées à ce jour se répartissent comme suit : 3 606 pirogues ordinaires et 696 pirogues avec moteur hors-bord (soit 16,2 %).

Tableau VI

RECENSEMENT DES PIROGUES

! Circonscription ! ! maritime de !	! Toutes ! ! pirogues !	! Pirogues ! ! ordinaires !	! Pirogues avec moteur ! ! hors-bord !	
			! total !	! utilisées ! ! pour la ! ! pêche !
! KRIBI !	! 509 !	! 483 !	! 26 !	! 26 !
! DOUALA !	! 3 255 !	! 2 820 !	! 435 !	! - !
! VICTORIA !	! 538 !	! 303 ! (1)	! 235 !	! 90 !
! T O T A L !	! 4 302 !	! 3 606 !	! 696 !	! - !

(1) Dont 251 immatriculées par le "Tiko council" (Tiko area)
et 52 par la Marine Marchande à Victoria.

Les catégories de pirogues (cf. tableau VII) ont été établies par arrêté du Ministère des Transports, des Postes et Télécommunications. Les taxes d'immatriculation et de mise en service perçues ne sont pas renouvelées sauf pour les pirogues motorisées (2 500 F CFA de renouvellement annuel).

Au Cameroun Occidental il a été décidé que seules les pirogues ordinaires d'une longueur supérieure à 7 mètres et les pirogues motorisées seraient recensées et taxées.

2.2.2. Circonscription Maritime de Kribi Cf. tableau VIII.

509 pirogues ont été recensés : 483 ordinaires et 26 à moteur (soit 5,1 %).

2.2.2.1. Pirogues ordinaires

Elles appartiennent presque toutes à des Camerounais (les Nigériens n'en possèdent que 7 %). Presque les 2/3 des pirogues des Camerounais ont moins de 6 m. Parmi elles sont comptées les "pirogues-moustiques" qui sont très nombreuses dans la région de Kribi. Ce sont de petites pirogues, légères (bois de parasolier) et transportables sur la tête, qui sont fabriquées surtout par les Mabéa.

Les Nigériens, peu nombreux, ont des pirogues plus grandes : 86 % ont une longueur comprise entre 6 et 10 m.

2.2.2.2. Pirogues motorisées Cf. tableaux IX et X.

Celles-ci, peu nombreuses, sont en moyenne plus grandes que les pirogues ordinaires.

Un tiers a un moteur hors-bord de puissance comprise entre plus de 5 et 10 ch.

Tableau VII

CATEGORIES DE PIROGUES

Catégories de pirogues ordinaires	Longueur (m) égale ou supérieure à	Largeur (m) égale ou supérieure à	Taxe en F CFA
1e	5 ou inférieure	1,00 ou inférieure	250
2e	6	1,25	500
3e	7	1,35	1 000
4e	8	1,45	1 500
5e	9	1,75	2 000
6e	10	2,00	2 500
7e	11	2,25	3 000
8e	12	2,75	3 500
9e	13	3,00	4 000
10e	14	3,25	4 500
Pirogues à moteur	-	-	5 500

Tableau VIII

CLASSES DE PIROGUES DE LA CIRCONSCRIPTION MARITIME DE KRIBI (1)

Catégorie	Longueur (m) égale ou supérieure à	Nombre			Pourcentage %				
		Total	Appartenant à des		Total	Appartenant à des			
			Camerounais	Nigériens		Camerounais	Nigériens		
1	5 ou inférieure	285	282	3	60,2	64,4		8,6	
2	6	62	56	6	13,1	12,8			
3	7	33	26	7	7,0	87,1	5,9	88,4	
4	8	32	23	9	6,8		5,3		
5	9	36	28	8	7,6		6,4		
6	10	23	22	1	4,9		5,0		
7	11	1	0	1	0,2	12,9	-	11,6	
8	12	1	1	0	0,2		0,2		
9	13	0	0	0	-		-		
10	14	0	0	0	-		-		
Total des pirogues ordinaires		Nombre	473 (2)	438	35	100,0	100,0	100,0	100,0
		%	100,0	92,6	7,4				
Total des pirogues à moteur		Nombre	24 (3)	17	7				
		%	100,0	70,8	29,2				
Total de toutes les pirogues		Nombre	497 (4)	455	42				
		%	100,0	91,5	8,5				

(1) Pratiquement toutes utilisées pour le pêche (seules sont comptées les pirogues dont la longueur et l'appartenance sont connues).
 (2) Sur 483 recensées.
 (3) Sur 26 recensées.
 (4) Sur 509 recensées.

Tableau IX

LONGUEUR DES PIROGUES A MOTEUR DE PECHEURS

Circonscription Maritime de Kribi

Catégorie	Longueur (m)	T o t a l	Appartenant à des	
	égale ou supérieure à		Camerounais	Nigériens
1	5 et inférieure	-	-	-
2	6	2	2	-
3	7	2	-	2
4	8	5	3	2
5	9	3	3	-
6	10	3	3	-
7	11	1	1	-
8	12	3	3	-
9	13	-	-	-
10	14	-	-	-
Indéterminée	Indéterminée	5	2	3
T o t a l	} Nombre	24 (1)	17	7
		%	100,0	70,8

(1) Sur 26 recensées, la nationalité des propriétaires de 2 pirogues n'étant pas connue.

Tableau X

PUISSANCE DES MOTEURS HORS-BORD DES PIROGUES MOTORISEES
DE PECHEURS

Circonscription Maritime de Kribi

Puissance en ch inférieure ou égale à	T o t a l	Appartenant à des	
		Camerounais	Nigériens
5	4	4	-
10	8	6	2
20	3	1	2
30	1	1	-
40	1	1	-
50 et au-dessus	2	2	-
Indéterminée	5	2	3
TOTAL	Nombre	17	7
	%	70,8	29,2

(1) Sur 26 recensées, la nationalité des propriétaires de 2 pirogues n'étant pas connue.

2.2.3. Circonscription Maritime de Douala

La nationalité des propriétaires des pirogues utilisées pour la pêche n'est pas connue.

3 255 pirogues ont été recensées :

2 820 ordinaires et 435 munies de moteur hors-bord.

2.2.3.1. Pirogues ordinaires

A partir de 1 301 pirogues ordinaires (sur 2 820 recensées dans la Circonscription Maritime de Douala). Cf. tableau XI.

88 % des pirogues ont moins de 9 m de long (18 % moins de 6 m et 56 % entre 6 et 8 m) et seulement 12 % dépassent cette longueur.

2.2.3.2. Puissance des pirogues motorisées.

Les dimensions des pirogues motorisées n'ont pas été notées. Cependant ces embarcations sont en général de grandes pirogues.

Près de 70 % des moteurs hors-bord de ces pirogues ont une puissance comprise entre plus de 5 et 20 ch. Cf. tableau XII.

La distinction entre propriétaires Camerounais et Nigériens n'est pas faite, mais ces derniers possèdent plus de pirogues à moteur que les premiers.

2.2.4. Circonscription Maritime de Victoria

538 pirogues sont recensées :

303 pirogues ordinaires (251 recensées par le "Tiko Council" et 52 par la Marine Marchande à Victoria) et 235 motorisées.

Tableau XI

LONGUEUR DES PIROGUES ORDINAIRES
Circonscription Maritime de Douala

! Catégorie	! Longueur (m) ! égale ou su- ! périeure à	! Nombre	! %	! %
! 1	! 5 ! ou inférieure	! 235	! 18,1	!
! 2	! 6	! 324	! 25,0	! 88,0
! 3	! 7	! 400	! 30,7	!
! 4	! 8	! 185	! 14,2	!
! 5	! 9	! 72	! 5,5	!
! 6	! 10	! 43	! 3,3	!
! 7	! 11	! 13	! 1,0	!
! 8	! 12	! 22	! 1,7	! 12,0
! 9	! 13	! 4	! 0,3	!
! 10	! 14	! 3	! 0,2	!
! T O T A L		! 1 301 (1)	! 100,0	! 100,0

(1) Sur 2 820 recensées.

Tableau XII

PUISSANCE DES MOTEURS HORS-BORD DES PIROGUES MOTORISEES

Circonscription Maritime de Douala

Puissance en ch inférieure ou égale à	Nombre de pirogues	%
5	19	4,8
10	165	41,7)
20	111	28,0) 69,7
30	30	7,6
40	64	16,1
50 et au- dessus	7	1,8
T o t a l	396	100,0

2.2.4.1. Pirogues ordinaires

(Résultats du recensement effectué dans la région de Tiko par le Tiko Council en 1968).

Elles appartiennent presque toutes à des Nigériens, cf. tableau XIII, et 68 % sont utilisées pour la pêche, 22 % pour le commerce du poisson et 10 % pour le transport ou pour le commerce autre que celui du poisson.

97 % des pirogues ordinaires utilisées pour la pêche appartiennent à des Nigériens : parmi elles les 2/3 ont une longueur comprise entre 6 et 8 m et 14 % seulement ont moins de 6 m. Cf. tableau XIV.

Si 94 % des pirogues ordinaires utilisées pour le commerce du poisson appartiennent à des Nigériens, ces pirogues sont dans l'ensemble plus petites que celles utilisées pour la pêche :

82 % ont moins de 7 m de long (dont 42 % moins de 6 m), cf. tableau XV.

2.2.4.2. Pirogues à moteur

Sur les 235 pirogues recensées par la Marine Marchande à Victoria 90 sont utilisées pour la pêche (soit 38,3 %) : elles appartiennent toutes à des Nigériens.

Elles sont en moyenne plus grandes que les pirogues ordinaires employées au même usage.

84,5 % ont une longueur comprise entre 6 et 9 m (dont 47 % entre 7 et 8 m) et 1 % seulement moins de 6 m, cf. tableau XVI.

Enfin 91 % ont un moteur d'une puissance comprise entre plus de 5 et 20 ch. Cf. tableau XVII.

Tableau XIII

APPARTENANCE ET EMPLOI DES PIROGUES
ORDINAIRES DE LA REGION DE TIKO

(Tiko area)

Pirogues (recensées avec la longueur et l'appartenance) utilisées pour		Appartenant à des	
		Camerounais	Nigériens
la pêche	(nombre	152	147
	(%	67,9	69,0
le commerce du poisson	(nombre	50	47
	(%	22,3	22,1
le transport et le commerce autre que celui du poisson	(nombre	22	19
	(%	9,8	8,9
T o t a l	(nombre	224	213
	(%	100,0	100,0

Tableau XIV

LONGUEUR DES PIROGUES ORDINAIRES UTILISEES POUR LA

PECHE DANS LA REGION DE TIKO

(Tiko area)

Catégorie	Longueur (m)	N o m b r e			P o u r c e n t a g e %		
		Total	Appartenant à des Camerounais	Nigériens	Total	Appartenant à des Camerounais	Nigériens
1	5 ou inférieure	21	0	21	13,8		14,3
2	6	51	1	50	33,6	94,0	34,0
3	7	49	2	47	32,2	60,0	32,0
4	8	22	0	22	14,4		14,9
5	9	7	2	5	4,6		3,4
6	10	0	0	0	-		-
7	11	1	0	1	0,7	6,0	0,7
8	12	0	0	0	-	40,0	-
9	13	0	0	0	-		-
10	14	1	0	1	0,7		0,7
Total	(nombre)	152	5	147	100,0	100,0	100,0
	(%)	100,0	3,3	96,7			

Tableau XV

LONGUEUR DES PIROGUES ORDINAIRES UTILISEES POUR LE
COMMERCE DU POISSON DANS LA REGION DE TIKO

(Tiko area)

Catégorie	Longueur (m) égale ou supérieure à	N o m b r e		P o u r c e n t a g e %			
		Total	Appartenant à des Camerounais	Total	Appartenant à des Nigériens		
1	5 et inférieure	21	2	19	42,0	66,6	40,4
2	6	20	1	19	40,0	33,3	40,4
3	7	7	0	7	14,0	-	14,9
4	8	2	0	2	4,0	-	4,3
5	9	0	0	0	-	-	-
6	10	0	0	0	-	-	-
7	11	0	0	0	-	-	-
8	12	0	0	0	-	-	-
9	13	0	0	0	-	-	-
10	14	0	0	0	-	-	-
T o t a l (nombre)		50	3	47	100,0	100,0	100,0
(%		100,0	6,0	94,0			

Tableau XVI

LONGUEUR DES PIROGUES MOTORISEES UTILISEES
POUR LA PECHE

Circonscription Maritime de Victoria

Caté- gorie	Longueur (m) égale ou supéri- eure à	Nombre	%
1	5 et inférieure	1	1,1
2	6	16	17,8
3	7	42	46,7
4	8	18	20,0
5	9	10	11,1
6	10	2	2,2
7	11	-	-
8	12	1	1,1
9	13	-	-
10	14	-	-
T o t a l		90 (1)	100,0

(1) Ces 90 pirogues utilisées pour la pêche (sur les 235 pirogues à moteur recensées) appartiennent toutes à des Nigériens.

Tableau XVII

PUISSANCE DES MOTEURS HORS-BORD DES PIROGUES

MOTORISEES UTILISEES POUR LA PECHE

Circonscription Maritime de Victoria

Puissance en ch inférieure ou égale à	Nombre	%
5	0	0,0
10	47	53,4
20	33	37,5
30	2	2,3
40	6	6,8
50 et au-dessus	0	0,0
T o t a l	88 (1)	100,0

(1) 88 pirogues et non 90 car la puissance de 3 moteurs de pirogue n'est pas spécifiée et une pirogue possède 2 moteurs. Toutes ces pirogues appartiennent à des Nigériens.

3. EXTRAPOLATION A TOUT LE LITTORAL DU CAMEROUN

3.1. Remarques préliminaires

A partir de ces recensements il est possible d'avancer quelques chiffres valables pour toute la côte.

Cependant quelques remarques s'imposent

Ces recensements ne sont pas de la même époque, l'un s'est poursuivi du milieu de l'année 1962 à mars 1965, l'autre surtout d'octobre 1967 à octobre 1968 et se poursuit encore.

Nous considérerons que les nombres d'aides, de pirogues et d'engins de pêche par patron-pêcheur n'ont pas varié pendant ces dernières années, ce qui est probablement exact.

C'est à partir du nombre des pirogues recensées jusqu'à ce jour que nous calculons les autres chiffres.

3.2. Estimation du nombre de pêcheurs et des engins de pêche

3.2.1. Pirogues utilisées pour la pêche.

Cf. tableau XVIII.

Dans la circonscription maritime de Kribi, le recensement effectué n'est pas complet notamment vers Campo et vers l'embouchure du Nyong.

Le recensement de la circonscription maritime de Douala est assez complet : seules certaines pirogues de la Sanaga Maritime ne semblent pas avoir été recensées. Cependant la proportion des pirogues à moteur utilisées pour la pêche n'est pas connue. Nous l'estimons être la même que dans la circonscription maritime de Victoria.

Dans la circonscription maritime de Victoria les pirogues à moteur sont en grande partie recensées mais pas les pirogues

Tableau XVIII

ESTIMATION DES PIROGUES DU LITTORAL

! Circonscription ! ! maritime de	! Pirogues ordi- ! naires (utili- ! sées pour la ! pêche)	! Pirogues avec moteur	
		! hors - bord	! Total
		! utilisées pour	
		! la pêche	
! KRIBI	! 550	! 50	! 30
! DOUALA	! 2 900	! 450	! 170
! VICTORIA	! 600 (1)	! 250	! 95
! T O T A L	! 4 050	! 750	! 295

Total des pirogues utilisées pour la pêche : 4 345.

(1) Ce chiffre est probablement sous-estimé.

ordinaires. Dans cette région notre estimation est probablement faible.

Pour tout le littoral du Cameroun nous obtenons 4 345 pirogues utilisées pour la pêche dont 4 050 ordinaires et 295 motorisées.

Nous avons aussi calculé la répartition entre Camerounais et Nigériens. Cf. tableau XIX.

Pour la circonscription maritime de Douala cette répartition n'est pas connue. Nous l'avons calculée pour l'ensemble des pirogues à partir de la répartition des patrons-pêcheurs.

Dans la circonscription de Kribi 91 % des pirogues appartiennent à des Camerounais. Parmi elles 60 % ont moins de 6 m.

Dans la circonscription de Douala 21 % appartiennent à des Camerounais et 18 % seulement des pirogues ordinaires (d'appartenance non spécifiée) ont moins de 6 m.

Enfin dans la circonscription de Victoria 3 % seulement des pirogues appartiennent à des Camerounais. Parmi les 97 % appartenant à des Nigériens 14 % seulement des pirogues ordinaires ont moins de 6 m. Nous constatons qu'en général les Nigériens ont des pirogues plus grandes que celles des Camerounais.

Pour toute la zone côtière du Cameroun 28 % des pirogues utilisées pour la pêche appartiennent à des Camerounais et 72 % à des Nigériens.

3.2.2. Pêcheurs et engins de pêche

L'estimation se fait à partir du recensement des pêcheurs effectué dans la région de Douala (Wouri, Mungo, Sanga Maritime) sur 1 776 patrons-pêcheurs (recensés avec leurs

Tableau XIX

APPARTENANCE DES PIROGUES UTILISEES POUR LA PECHE

		Circonscription Maritime de									Toute la côte		
Pirogues		K R I B I			D O U A L A			V I C T O R I A					
		C	N	Total	C	N	Total	C	N	Total	C	N	Total
ordinaires	nombre	509	41	550	-	-	2900	20	580	600	-	-	4050
	%	92,6	7,1	100,0	-	-	100,0	3,3	96,7	100,0	-	-	100,0
motorisées	nombre	21	9	30	-	-	170	0	95	95	-	-	295
	%	70,8	29,2	100,0	-	-	100,0	0,0	100,0	100,0	-	-	100,0
total	nombre	530	50	580	654	2416	2070	20	675	695	1204	3141	4345
	%	91,5	8,5	100,0	21,3	78,7	100,0	2,9	97,1	100,0	27,7	72,7	100,0

C = appartenant à des Camerounais.

N = appartenant à des Nigériens.

aides, leurs pirogues et leurs engins) dont 450 ont pu être identifiés comme Camerounais et 1 305 comme Nigériens. Nous avons calculé le personnel et les engins possédés en moyenne par un patron-pêcheur s'il est Camerounais, Nigérien ou de nationalité non spécifiée, cf. tableau XX.

L'extrapolation à tous les pêcheurs du littoral du Cameroun se fait en supposant constants l'équipement et le personnel du patron-pêcheur quelle que soit la région, ce qui n'est pas tout à fait exact.

Cf. tableau XXI.

Pour toute la côte du Cameroun nous avons ainsi environ :

4 700 patrons-pêcheurs, dont
1 800 Camerounais et
2 900 Nigériens, qui possèdent
4 350 pirogues,
7 750 aides-pêcheurs dont plus d'un
tiers de Camerounais,
2 600 filets,
2 300 lignes,
6 900 éperviers,
10 000 crevettiers,
840 sennes
et 340 pièges, nasses ou paniers.

3.2.3. Pourcentage de Camerounais et de Nigériens parmi les patrons-pêcheurs

Cf. tableau XXII.

Il y a 95 % de Camerounais dans la circonscription maritime de Kribi (du Ntem au Nyong), 31 % dans celle de Douala (du

Tableau XX

PERSONNEL ET ENGINES POSSEDES EN MOYENNE PAR UN PATRON-PECHEUR

	Patron - pêcheur (1)		
	Camerounais	Nigérian	Non spécifié
Aides-pêcheurs	1,4822	1,7387	1,7027
Pirogues	0,6667	1,0759	0,9555
Filets	0,7178	0,4575	0,5186
Lignes	0,5667	0,4360	0,4831
Eperviers	0,4844	2,0590	1,6475
Crevettiers	0,3267	3,2214	2,4408
Sennes	0,2178	0,1533	0,1779
Pièges, nasses ou paniers	0,0244	0,1011	0,0845

(1) De la circonscription maritime de Douala.

Tableau XXI

ESTIMATION DES PECHEURS ET DES ENGINS DE PECHE

(pour tout le littoral du Cameroun)

	Circonscription Maritime de									Pour tout le littoral		
	K R I B I			D O U A L A			V I C T O R I A			C	N	Total
	G(2)	N(2)	Total	C	N	Total	C	N	Total	C	N	Total
Pirogues (1)	530	50	580	654	2416	3070	20	675	695	1204	3141	4345
dont ordinaires	509	41	550	-	-	2900	20	580	600	-	-	4050
motorisées	21	9	30	-	-	170	0	95	95	-	-	295
Patrons-pêcheurs	795	46	841	986	2227	3213	30	627	657	1806	2919	4725
Aides-pêcheurs	1178	81	1259	1461	3873	5334	44	1091	1135	2677	5075	7752
Filets	571	21	592	708	1019	1727	22	287	309	1296	1335	2631
Lignes	451	20	471	559	971	1530	17	274	291	1023	1273	2296
Eperviers	385	96	481	477	4586	5063	15	1292	1307	875	6010	6885
Crevettiers	260	150	410	322	7175	7497	10	2021	2031	590	9403	9993
Sennes	173	7	180	215	341	556	7	96	101	393	447	840
Pièges, nasses ou paniers	19	5	24	24	225	249	1	63	64	44	295	339

Remarque : Les totaux peuvent différer de quelques unités des sommes des totaux partiels mais l'écart reste toujours très inférieur à 1%.

(1) Utilisées pour la pêche.

(2) C = appartenant à des Camerounais. N = appartenant à des Nigériens.

Tableau XXII

POURCENTAGE DE CAMEROUNAIS ET DE NIGERIANS

PAMI LES PATRONS - PECHEURS

Circonscription maritime de	% de patrons de pêche	
	Camerounais	Nigérians
KRIBI (1)	94,5	5,5
DOUALA (2)	30,68	69,32
(3)	(31,86)	(68,14)
VICTORIA (1)	4,6	95,4
Les 3 circons- criptions	38,2	61,8

(1) Calculé à partir de la répartition des pirogues.

(2) Calculé sur 1 894 patrons-pêcheurs (581 Camerounais et 1 313 Nigérians) recensés dans les départements du Wouri et de la Sanaga Maritime. Ce sont ces chiffres que nous avons utilisés dans les calculs.

(3) Calculé sur 1 017 patrons-pêcheurs (324 Camerounais et 693 Nigérians) recensés dans le département du Wouri.

Nyong (1) à la frontière du Cameroun Occidental) et 5 % seulement dans celle de Victoria (la côte du Cameroun Occidental).

Pour toute la côte nous obtenons une proportion de 38 % de Camerounais et de 62 % de Nigériens.

Il faut remarquer que depuis la guerre civile au Nigéria les pêcheurs de ce pays de saisonniers sont devenus permanents au Cameroun et habitent ainsi les "pêcheries" toute l'année avec leur famille. Leur nombre a augmenté car des pêcheurs de la côte de Calabar ont quitté leur pays pour s'établir et pêcher dans une région plus calme. Rien ne permet encore de savoir si cette installation persistera après le retour à la paix.

Dans le recensement des pirogues qui a surtout eu lieu entre octobre 1967 et octobre 1968, cet afflux de Nigériens est en partie compté.

(1) La côte comprise entre le Nyong et la Sanaga est réservée aux Camerounais depuis 1954 (après des incidents entraînant mort d'hommes entre pêcheurs Camerounais et Nigériens).

4. ESTIMATION DE LA PECHE ARTISANALE SUR LE LITTORAL DU CAMEROUN

4.1. Estimations antérieures

Cf. tableau XXIII.

Ces chiffres ont été calculés à partir d'une estimation du poisson fumé-séché commercialisé.

Le poisson fumé-séché est essentiellement constitué d'ethmaloses (*Ethmalosa dorsalis* ou bonga en pidgin; epa, pluriel bepa, en douala) et de sardinelles dans la région de Kribi (*Sardinella cameronensis* ou bilolo en batanga). Sans tenir compte des pertes dues au transport et aux insectes, la conversion du produit séché-fumé en poisson frais s'obtient en multipliant par 3 (plus exactement 3,0533). En effet d'après nos analyses les ethmaloses fumées-séchées (bonga) contiennent en moyenne 12,675 % d'humidité et 87,325 % de matière sèche et les ethmaloses à l'état frais 71,4 % d'humidité et 28,6 % de matière sèche (chiffres de B. BERGERET dans la note sur la valeur alimentaire des poissons du Wouri I.R.CAM. - O.R.S.T.O.M. - Yaoundé - 1958). Ainsi à 100 g de poisson fumé correspond $\frac{87,325 \times 100}{28,6} = 305,33$ g de poisson frais, soit environ 3 fois plus.

4.2. Nouveaux essais d'estimation

4.2.1. A partir du poisson fumé et de l'auto-consommation

Le poisson séché-fumé commercialisé est estimé à 3 000 t, essentiellement des ethmaloses (bonga) et des sardinelles (bilolo), ce qui correspond à un minimum de : $3\ 000 \times 3,0533 = 9\ 159,9$ t de poisson frais. A ceci il faut ajouter l'auto-consommation.

Nombre de pêcheurs (patrons et aides) $4\ 725 + 7\ 752 = 12\ 477$, soit avec leur famille (comprenant au moins 1 femme et 2 enfants) $12\ 477 \times 4 = 49\ 908$ personnes.

Tableau XXIII

ESTIMATIONS DE LA PECHE LITTORALE ARTISANALE EN TONNES

Année	Région intéressée et remarques	Frais	Fumé	Equivalent en frais du poisson séché-fumé	Total (en frais)	Source
1957	Cameroun Oriental	Quelques centaines	3 000	9 160	environ 10 000	Supplém. au n°1 - 3e année 1960 du Bulletin de la Statistique Générale
1961	- id -		4 000 à 5 000	12 210 à 15 270	12 210 à 15 270	Note du 20-4-61 de M. BLANC, conseiller technique auprès du service de l'Elevage - Yaoundé
1962	Cameroun Oriental et Occidental (poisson séché-fumé commercialisé)		3 000	9 160	9 160	MM. DELABY et BRIERE, S.C.E.T. - Coopération, rapport juin 1963 sur la pêche industrielle
1962-1963	Cameroun Occidental (pêche littorale et continentale)	1 500	3 000	9 160	11 660	Le potentiel économique du Cameroun Occidental - Priorités pour le développement, Vol. II - 1965 Stanford Research Institute
1964	Cameroun Oriental et Occidental				5 025	2ème plan quinquennal du Cameroun
1965	Cameroun Oriental				3 000	S.E.D.E.S. - Circuits commerciaux de produits et biens essentiels. Titre 1 : les produits vivriers, tome 1 - analyse par produit, décembre 1965
1967	Cameroun Oriental et Occidental				5 000	Rapport sous-secteur des pêches maritimes - Service de l'Elevage - M. DUGAST
1968	- id -				10 000	Professionnel de la pêche

A Douala la consommation de produits de la mer (en poisson frais) par personne et par an est de 48,00 kg (consommation moyenne par personne et par jour en grammes :

poisson frais	34,3
poisson séché	30,4
crevettes séchées	1,4
crevettes fraîches	0,1

d'après l'enquête alimentaire de l'O.R.S.T.O.M. - I.R.CAM. faite à Douala en 1961). Dans la population de pêcheurs cette consommation est au moins aussi importante et même sûrement plus élevée.

Ainsi l'autoconsommation exprimée en poisson frais est supérieure à : $48 \times 49\ 908 = 2\ 395\ 584$ kg par an. D'où une estimation minimum de production (en poisson frais par an), commercialisation de poisson fumé : 9 159,9
autoconsommation : 2 395,6

13 155,5 tonnes

Production d'environ 13 200 tonnes de poisson frais par an.

Cette estimation est sûrement très sous-estimée car l'autoconsommation est selon toute vraisemblance beaucoup plus forte, de plus le poisson vendu frais n'est pas compris dans ce chiffre.

4.2.2. Production annuelle par pirogue de pêcheurs Camerounais

4.2.2.1. D'après les statistiques de 1965-1966 de la SOCOPEK (Société Coopérative de Pêche de Kribi)

Cf. tableau XXIV.

Ces résultats concernent la coopérative à son début : 26 membres, chefs de villages de pêche et marins pêcheurs Batanga, pêchant avec 4 à 6 pirogues moyennes, de 6 à 8 m de long. La région de Kribi est relativement pauvre en poissons. L'espèce la plus pêchée est le "bilolo" (*Sardinella cameronensis*).

La production par pirogue et par an est de 2,37 tonnes.

Tableau XXIV

PRODUCTION DE LA SOCOPEK (1965 - 1966)

! Période de pêche !	! Production (kg de poids son frais) !	! Nombre de pirogues !	! Production par pirogue et par mois complet (kg) !
! Octobre 1965 (uniquement du 15 au 31) !	! 884 !	! 4 !	! 428,2 !
! Novembre !	! 508 !	! 4 !	! 127,0 !
! Décembre !	! 522 !	! 4 !	! 130,5 !
! Janvier 1966 !	! 802 !	! 5 !	! 160,4 !
! Février !	! 437 !	! 4 !	! 109,2 !
! Mars !	! 575 !	! 5 !	! 115,0 !
! Avril !	! 2 096 !	! 6 !	! 349,3 !
! Mai !	! 1 676 !	! 5 !	! 335,2 !
! Juin !	! 852 !	! 6 !	! 142,0 !
! Juillet !	! 1 070 !	! 6 !	! 178,3 !
! Août !	! 1 045 !	! 6 !	! 174,2 !
! Septembre !	! 741 !	! 6 !	! 123,5 !
! T O T A L !	! 11 208 !	!	! 2 372,8 kg par pirogue et par an !

4.2.2.2. D'après la production du groupement de 154 pêcheurs Camerounais du district de Mouanko (Sanaga Maritime) qui possèdent 73 pirogues non motorisées. Cette production (constituée surtout d'*Ethmalosa dorsalis*, "bonga, fish") est de : 3 680 000 poissons en 1964 et de 3 850 000 poissons en 1965, ce qui correspond à 73 millions de francs CFA au détail (poisson fumé "bonga") acheté aux pêcheurs : 100 F les 15 dans les villages par les "market-boys", revendu 100 F les 5, 20 km plus loin : c'est à ce prix que les pêcheurs ont revendu presque toute leur pêche (1).

En supposant que toute la pêche était constituée d'*ethmaloses* de poids moyen de 112 g (moyenne des échantillons analysés par BERGERET, ouvrage cité) et en prenant la moyenne des 2 années de pêche, nous obtenons un rendement annuel par pirogue de : $\frac{3\ 680\ 000 + 3\ 850\ 000}{2} \times \frac{0,112}{73} = 5\ 776,4$ kg.

Production moyenne par pirogue et par an : 5,78 tonnes. Cette productivité est presque 2 fois et demie supérieure à celle des pêcheurs de la coopérative de Kribi.

4.2.2.3. Productivité retenue pour les Camerounais

Faute de données plus précises, nous prendrons comme valeur de la productivité par pirogue et par an des pêcheurs Camerounais, celle des pirogues de la coopérative de Kribi car si bien des pêcheurs de la région de Kribi n'atteignent pas ce chiffre, les Camerounais des autres régions le dépassent.

4.2.3. Production annuelle par pirogue de pêcheurs Nigériens

A partir de la productivité en *ethmaloses* (bonga) de pêcheurs Nigériens de la province du Delta du Niger (in report

(1) Chiffres cités dans le rapport de février 1967 du Sous-Secteur des Pêches Maritimes du Service de l'Élevage.

to the Government of Nigeria, Improvements in the bulk smoking of Bonga in Western Nigeria by Mieczyslaw PIATEK - FAO - Rome - septembre 1963).

La saison de pêche s'étale là-bas de novembre à août avec interruption en avril et juillet. Pendant la petite saison de pêche comprenant 80 jours de pêche, la production journalière par pirogue est de 31,5 kg, elle est de 94,5 kg (1) pendant la grande saison de pêche comprenant aussi 80 jours de pêche.

Production par an et par pirogue :

$(31,5 \times 80) + (94,5 \times 80) = 10\ 080$ kg, soit 10,08 tonnes par pirogue et par an. Cette valeur de la productivité appliquée aux Nigériens pêchant au Cameroun est probablement trop forte car les côtes du Cameroun sont moins riches en poissons et de même la saison de pêche est peut-être un peu plus courte au Cameroun.

Ceci étant, nous garderons cette valeur de productivité de 10,08 t par pirogue et par an pour les Nigériens faute d'autre estimation.

4.2.4. Estimation la plus probable de la pêche

Production des Camerounais (possédant 1 204 pirogues utilisées pour la pêche) : $1\ 204 \times 2,37 = 2\ 853,5$ tonnes.

Production des Nigériens (possédant 3 141 pirogues utilisées pour la pêche) : $3\ 141 \times 10,08 = 31\ 661,3$ tonnes.

Production totale: $2\ 853,5 + 31\ 661,3 = 34\ 514,8$ tonnes de poisson frais par an.

(1) Ce dernier chiffre correspond à nos propres observations dans la Sanaga-Maritime en pleine saison de pêche à l'ethmalose (octobre à janvier), soit 1 000 ethmaloses (112 kg environ) par pirogue et par jour de pêche plutôt bonne.

Nous obtenons ainsi une estimation de la production de la pêche artisanale du littoral du Cameroun : 34 500 tonnes (en poisson frais).

4.2.4.1. Limites de cette estimation

Cette estimation n'est que provisoire : elle est beaucoup plus forte que celles données jusqu'à présent et dépasse l'objectif du plan quinquennal : 30 000 t (en juin 1971). La production de la pêche artisanale serait trois fois plus élevée que celle de la pêche industrielle (11 558 t en 1967).

Cette estimation semble faible pour la production des Camerounais et trop forte pour celle des Nigériens.

Les plus grandes causes d'erreurs proviennent surtout : du manque de données sûres et nombreuses sur la productivité par pêcheur et par pirogue aussi bien pour les Camerounais que pour les Nigériens et de l'incertitude sur le nombre de Nigériens et de Camerounais qui s'adonnent à la pêche.

5. PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Le recensement des pirogues par les services de la Marine Marchande se poursuit et fournira des résultats plus nombreux et plus complets.

6.2. Le recensement des pêcheurs et de leurs engins de pêche va être repris par la Brigade-Sud des Pêches Maritimes des Eaux et Forêts à Douala qui dispose depuis peu d'une vedette neuve munie d'un moteur hors-bord de 40 ch.

6.3. Le dépouillement du dernier recensement de la population du Cameroun donnera des données intéressantes sur le nombre des pêcheurs, leur origine, leur famille .

6.4. Enfin des études de productivité sur les lieux de pêche sont nécessaires. Nous ferons un essai au Cap Cameroun à la saison sèche dans une "pêcherie" de Nigériens.

6. C O N C L U S I O N S

Ce travail n'est qu'une première approche d'une connaissance chiffrée de la pêche artisanale du littoral du Cameroun.

Une collaboration étroite et coordonnée entre les différents services chargés des pêches et les organismes de recherche doit se poursuivre et s'amplifier dans ce domaine de la pêche au Cameroun.

Yaoundé, novembre 1968

Joseph LAURE